

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
LE 11 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois le onze juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoint.

M. Jean-Baptiste CORDON, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : M Franck JOSSET, Mme Élise LEROY, M Michel OLÉRON.

Mme Sabrina VOISIN a donné procuration à M Hervé JOSSELIN.

Mme Ludivine ALVES PEREIRA a donné procuration à Mme Madeleine ABBÉ.

Secrétaire de séance : M. Yves BRUNET.

Délibération 1 LE SITE DES AULNAYS : ÉTANG

La commune a chargé une entreprise spécialisée de procéder au faucardage de l'étang des Aulnays pour le nettoyer et mesurer le niveau de vase. Suite à cette première phase, il est fortement conseillé de réaliser un curage biologique pour obtenir une dégradation naturelle des sédiments avec des produits bactéricides.

L'EURL PÉPINIERE DU PENTHIEVRE propose le produit bactifond et selon la superficie de l'étang il faut 105 sacs de 25 kgs pour un montant de 2 940.00 € HT.

La SARL KERVEA propose un forfait de mise en place du traitement pour une surface supérieure à 5 000 m² de 840.00 € HT et un déplacement de 28.00 € HT soit un total de 868.00 € HT.

Les conseillers acceptent les devis ci-dessus pour entretenir l'étang des Aulnays à 10 voix pour et 2 abstentions.

Arrivée de M Franck JOSSET

Délibération 2 LE SITE DES AULNAYS : COMPTEUR

Monsieur le Maire relate le problème du compteur EDF pour le site des Aulnays. L'emplacement du compteur se trouve sur le terrain en face du site des Aulnays et la route est très passagère et dangereuse. Monsieur le Maire s'est renseigné auprès d'ENEDIS pour le déplacer sur notre terrain. Le chiffrage estimatif pour l'extension nécessaire pour le déplacement du coffret de branchement s'élève à la somme de 27 838.34 € HT.

Une autre solution est possible, on enlève le compteur existant et on en demande un nouveau. De cette façon, le SDE prend en charge une partie des travaux.

Les conseillers estiment que la première solution est beaucoup trop onéreuse et qu'il est préférable de faire chiffrer la deuxième solution. Ils autorisent Monsieur le Maire à faire les démarches et à signer les documents nécessaires pour ce dossier.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
LE 11 JUILLET 2023**

Délibération 3 LE SITE DES AULNAYS : DEVIS COUVERTURE

Monsieur Hervé JOSSELIN expose la situation très difficile pour obtenir des devis pour réaliser les travaux sur le site des Aulnays.

Pour la rénovation de la couverture trois entreprises ont été sollicitées mais seulement deux ont répondu.

L'entreprise SEGUIN pour un montant de 21 229.30 € HT avec une intervention en octobre 2023.

SARL CARRE pour un montant de 20 700.00 € HT sans date d'intervention possible avant 2024.

Étant pris par le temps pour effectuer les travaux, Monsieur Hervé JOSSELIN propose de prendre l'entreprise SEGUIN qui interviendrait plus vite.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise SEGUIN pour les travaux de couverture au site des Aulnays.

Délibération 4 LE SITE DES AULNAYS : DEVIS PLACO

Monsieur Hervé JOSSELIN a fait plusieurs demandes de devis pour ce corps de métier mais un seul artisan a répondu.

L'entreprise Cédric BOURGE de plâtrerie traditionnelle brique et plâtre propose un devis pour un montant de 25 165.65 € HT avec une intervention en 2023.

N'ayant qu'un seul devis à présenter, Monsieur Hervé JOSSELIN demande aux conseillers de le prendre pour que l'on puisse avancer les travaux de rénovation du site des Aulnays.

Le Conseil Municipal acquiesce à la proposition faite, à l'unanimité.

Délibération 5 TRAVAUX AU RESTAURANT SCOLAIRE

Le laboratoire « LABOCEA » qui réalise les diverses analyses de la cantine à constater un problème de peinture écaillée. Des travaux de réfection doivent être faits pour raison d'hygiène.

Un devis de fournitures est proposé aux conseillers pour effectuer le travail.

La SAS le Comptoir Seigneurie GAUTHIER a tous les matériaux nécessaires et le devis s'élève à la somme de 768.90 € HT.

Le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
LE 11 JUILLET 2023**

Délibération 6 **DEVIS MATÉRIEL RESTAURANT SCOLAIRE**

Suite à l'audit avec LABOCÉA, un certain nombre d'équipements nécessite d'être renouvelé.

La SAS KERFROID a été sollicitée pour investir :

- ▶ dans une table centrale avec étagère basse pleine et deux tiroirs pour un montant de 1 222.92 € HT.
- ▶ Une étagère murale inox pour un montant de 160.00 € HT.

Les conseillers acceptent cette proposition.

Délibération 7 **DEVIS PERSONNEL ÉCOLE ET GARDERIE**

Le personnel de l'école (ATSEM) et les enseignantes de maternelles souhaitent obtenir des tabourets à roulettes pour travailler plus confortablement.

La SARL BUREAU VALLÉE a fourni un devis de 577.50 € HT pour l'achat de 7 tabourets avec une assise ronde tapissée.

Le conseil Municipal approuve cet achat.

Délibération 8 **LOTISSEMENT « LE CLOS GRASSET »**

Monsieur le Maire avertit les conseillers que le permis d'aménager pour le lotissement est accepté. L'appel d'offres sera réalisé en septembre en 2 lots :

Un, pour le lotissement et l'autre, pour l'aménagement de la création de route.

Les conseillers valident la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à lancer l'appel d'offres en 2 lots et à signer tous les documents nécessaires.

Délibération 9 **PONT DE LA MARE PLATE**

Monsieur le Maire a reçu Monsieur JAN, Maire de Corseul pour l'informer des avancements du dossier du pont de la Mare Plate qui se trouve entre les deux communes.

Il l'a informé que les frais de rénovation seront à la charge des deux communes, diminués de l'obtention de toutes les subventions.

Monsieur le Maire propose que le Coût final soit réparti à part égale entre les deux communes, qu'il soit mis en place une convention prévoyant cette disposition, les subventions obtenues, et la possibilité d'ajuster les montants à la hausse ou à la baisse après travaux.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL LE 11 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal, est favorable, à l'unanimité, à la mise en place d'une convention précisant le partage des coûts.

Délibération 10 **REPAS DES AÎNÉS**

Le système du ticket repas pour les aînés est renouvelé pour l'année 2023-2024.

La distribution des tickets va être faite par les élus. Les aînés concernés pourront se rendre au Café des Sports pour déjeuner ou emporter le repas.

Monsieur le Maire informe les conseillers du prix d'un repas qui s'élèvera à 18 € pour l'année 2023-2024.

Le Conseil Municipal valide le coût du repas des aînés pour l'année 2023-2024.

Délibération 11 **DISTRIBUTEUR DE PIZZAS**

Le Conseil Municipal avait choisi entre trois endroits proposés par la société pour mettre le distributeur de pizzas.

Le choix était de la mettre à côté du chargeur pour les voitures électriques.

Après réflexion, la société préférerait le mettre du même côté mais au bord de la route.

Cette solution ne convient pas, car elle est jugée trop dangereuse pour les utilisateurs.

Le conseil municipal réitère sa première proposition, soit, à côté de la borne SDE, sur le parking devant l'atelier municipal.

Délibération 12 **DEVIS VOIRIE**

Une délibération pour les travaux de voirie 2023 a été faite mais la route du Marchix Saint Méen nécessite aussi une réfection.

un devis à la SAS COLAS a été demandé pour effectuer les travaux.

Le devis fourni s'élève à la somme de 9 756.50 € HT.

Les conseillers acceptent le devis, à l'unanimité, pour réaliser les travaux de voirie sur la route du Marchix Saint Méen.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
LE 11 JUILLET 2023**

Délibération 13 SUBVENTIONS DIVERSES ANNÉE 2023

Madame Anne-Claude MORIN fait part aux conseillers de toutes les demandes des subventions reçues à ce jour.

Le choix des conseillers, à l'unanimité, est le suivant pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 :

Les restaurants du cœur, l'association Beaussais Solidarité et Solidarité Pays de Dinan Banque Alimentaire auront une subvention de 300.00 € chacune.

La Protection civile des Côtes d'Armor aura 120.00 €.

Les Pompiers humanitaires du GSCF en Ukraine après la rupture tragique du barrage de Kakhovka auront 100 €. Solidarité Paysans aura 150.00 €.

Les Folles Notes auront une subvention de 150.00 €.

**Délibération 14 ACHAT DE JEUX POUR L'ÉCOLE ET LE
PUMTRACK**

Madame Anne-Claude MORIN a reçu avec M Benoit BOURSEUL, responsable du service technique, plusieurs sociétés qui vendent des jeux d'extérieur. Deux propositions sont parvenues à la mairie.

Le choix est délicat, les jeux sont différents et les prix avec la pose peuvent être importants.

Monsieur le Maire propose que la commission scolaire étudie le dossier plus précisément pour investir dans deux structures, une pour l'école, l'autre à côté du pumtrack, dans la limite d'un budget d'environ 20 000.00 € HT.

Les conseillers approuvent cette décision et laissent la commission scolaire statuer sur ce dossier.

Délibération 15 MOTION DE SOUTIEN AUX EHPAD

Mme Anne-Claude MORIN fait lecture aux conseillers des problèmes des EHPAD publics qui vont mal.

Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics, plusieurs élus municipaux des Côtes d'Armor se sont réunis une première fois à Plouha, le 11 mai 2023, et une 2e fois à La Roche-Jaudy, le 29 juin 2023, en présence également des directeurs et directrices d'établissement. Tous partagent le même constat alarmant.

Les élus responsables d'EHPAD sur leur territoire appellent l'ensemble des élus, conseillers municipaux et conseillers communautaires des Côtes d'Armor, à les soutenir en adoptant la motion ci-jointe, pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens dans notre département.

Le 29 juin 2023, réunis à La Roche-Jaudy, les maires, présidents de CCAS, élus, les directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle ; mais également leurs difficultés croissantes de recrutement et l'épuisement des personnels. A cela s'ajoutent des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée. En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents, les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, à environ 2 à 3 ans pour les autres.

Les élus réagissent :

- Au report continu d'une loi sur le grand âge, sans cesse repoussée, laissant les élus locaux gérer seuls la situation

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL LE 11 JUILLET 2023

- Des réponses des tutelles frileuses, si ce n'est honteuses, quand il est demandé aux établissements de ne plus remplacer le personnel malade pour faire des économies
- Des dépenses instaurées par l'État : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde.
- Des charges complémentaires liées aux frais relatifs aux PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1er jour.
- Refus de faire supporter aux familles ces augmentations de charges : prise en compte de la réalité des petites retraites du territoire. La charge restante du loyer est à la charge directe des familles des résidents.
- Inflation : notamment nourriture. Devrons-nous compter les biscottes ?

Les élus dénoncent les réponses des autorités de tutelle (ARS, Conseil Départemental) :

- Mutualisation ou fusion : les établissements ayant déjà opéré des rapprochements font certes état des certaines économies d'échelle sur les fonctions supports, mais c'est nier le problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD que de penser qu'il s'agit là d'une solution miracle.
- Non remplacement des personnels malades : les élus s'offusquent de cette réponse qui mettrait en difficulté nos résidents et nos personnels ! Combien de protections non changées à temps, de douches non-faites, faute de personnel présent ? Combien de repas pris froids ou non-pris, faute d'aide ? Combien d'accidents du travail dû à la surcharge ? Est-ce cela que nous voulons pour nos aînés ?
- Coupe pathos anticipée : si celle-ci permet de réévaluer le taux de dépendance des résidents, et de prévoir des moyens supplémentaires, les élus dénoncent le fait que les financements liés ne sont versés que 18 mois plus tard si la coupe est réalisée après le 30/06 de l'année en cours ! C'est maintenant que nos résidents dépendants ont besoin de ces moyens !

Collégalement, les élus présents décident :

- De ne pas payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour nos EHPAD. Les crédits correspondant au montant 2022 seront mis en réserve.
- De présenter une motion de soutien aux EHPAD à l'ensemble des communes du département.
- De refuser collégalement de voter le prochain BP si déficitaire
- De solliciter une rencontre avec le ministère de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales
- D'engager le cabinet Coudray sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'État

Les élus des Côtes d'Armor rappellent le rôle de « 1ère ligne » des maires et des conseillers municipaux.

Nous sommes tous concernés, même les communes n'ayant pas d'EHPAD sur leur territoire, car c'est bien l'accueil de tous nos anciens qui est concerné. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général.

« Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'État de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Âge. »

Une nouvelle réunion aura lieu le 21 septembre à Bégard (lieu et horaire à définir).

Étaient présents ou représentés à la réunion du 29 juin 2023 :

1. Begard
2. Belle-Isle-en-Terre
3. Bon Repos sur Blavet
4. Bourbriac
5. Châtelaudren-Plouagat
6. Erquy

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
LE 11 JUILLET 2023**

7. Frehel
8. Guerledan
9. Hillion
10. Jugon-les-Lacs
11. La Motte
12. La Roche-Jaudy
13. Lannion
14. Lanvollon
15. Le Mené
16. Matignon
17. Penvenan
18. Perros-Guirec
19. Pledran
20. Plénée-Jugon
21. Pleslin Trigavou
22. Plestin-les-Grèves
23. Pleubian
24. Ploec L'Hermitage
25. Plouaret
26. Ploufragan
27. Plouguenast-Langast
28. Plouha
29. Ploumilliau
30. Plourin-les-Morlaix
31. Pommerit le Vicomte
32. Pontrieux
33. Saint-Cast-Le Guildo
34. Trebeurden
35. Treverec

Parmi lesquels : deux établissements intercommunaux (Lannion Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération) et l'Ehpad privé associatif de la commune du Quillio ;
Soutenues par la présence de, M. LAHELLEC Gérard, sénateur ; M. LE FUR Marc, député, M. PHILIPPE Joël, conseiller départemental et référent personnes âgées auprès de Lannion-Trégor Communauté.
Le Conseil Municipal, après cet exposé, souhaite à l'unanimité, soutenir cette motion de soutien aux EHPAD.

Délibération 16 **MATERIEL MULTIMÉDIA**

Madame Anne-Claude MORIN a été sollicitée par un instituteur de l'école publique pour obtenir le remplacement du matériel multimédia qui ne fonctionne plus.

Le devis fourni par l'instituteur comprend :

Chez la société MANUTAN :
Un vidéo projecteur à 1 065.00 € HT
Un tableau blanc émaillé à 225 .00 € HT.

Chez la société EPSON :
Un boîtier de contrôle et de connexion à 207.79 € HT

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
LE 11 JUILLET 2023**

Le montant global des achats sera d'un montant HT de 1 497.79 €.

Deux instituteurs sont concernés par le non-fonctionnement de leur équipement multimédia.

Monsieur Yves BRUNET propose un audit du système informatique de l'école par la société BUGG UP. Le résultat permettra de définir l'investissement nécessaire.

Les conseillers acceptent d'investir dans ce matériel pour l'achat de deux vidéo projecteurs, un tableau blanc et un boîtier de contrôle et de connexion, pour la somme totale d'environ 3 000.00 € HT, en attente des résultats de l'audit pour les vidéo projecteurs.

QUESTIONS DIVERSES :

EFFECTIFS SCOLAIRES

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de ses ultimes discussions avec les instituteurs et la directrice de l'école pour inscrire les enfants nés en 2021 pour la rentrée scolaire 2023-2024.

La directrice avait une réunion avec Monsieur AVERLAN, inspecteur d'académie, qui a dit qu'il n'était pas possible d'inscrire les enfants nés en 2021.

Monsieur le Maire a sollicité l'inspecteur pour qu'il rédige un courrier pour les parents concernés par le refus d'inscription de leur enfant né en 2021.

Le courrier n'est toujours pas parvenu à la mairie.

En l'absence de de courrier, Monsieur le Maire maintient l'inscription des enfants nés en 2021.

JARDIN PARTICIPATIF

Mme Madeleine ABBÉ précise que le dossier a été envoyé à Dinan Agglomération au mois de juillet comme prévu. Le projet est reporté au 15 septembre 2023.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
LE 11 JUILLET 2023**

Ordre du jour :

- Délibération 1 Le site des Aulnays : étang
 - Délibération 2 Le site des Aulnays : compteur
 - Délibération 3 Le site des Aulnays : devis couverture
 - Délibération 4 Le site des Aulnays : devis placo
 - Délibération 5 Travaux au restaurant scolaire
 - Délibération 6 Devis matériel restaurant scolaire
 - Délibération 7 Devis personnel école et garderie
 - Délibération 8 Lotissement »Le Clos Grasset »
 - Délibération 9 Pont de la Mare Plate
 - Délibération 10 Repas des aînés
 - Délibération 11 Distributeur de pizzas
 - Délibération 12 Devis voirie
 - Délibération 13 Subventions diverses année 2023
 - Délibération 14 Achat de jeux pour l'école et le pumptrack
 - Délibération 15 Motion de soutien aux EHPAD
 - Délibération 16 Matériel multimédia
- Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 11 JUILLET 2023

Philippe DAULY
le Maire

M Yves BRUNET
Secrétaire de séance